



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'économie et de la formation
Service juridique des affaires économiques
Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Rechtsdienst für Wirtschaftsangelegenheiten

Statistique marchés publics 2024 Canton du Valais

Auteur:

**Département de l'économie et de la formation
Service juridique des affaires économiques**

Mars 2025



Avenue du Midi 7, 1951 Sion
Tel. 027 606 72 50

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Résultats.....	4
2.1	Valeur totale et nombre de marchés répartis par type de procédure.....	6
2.1.1	Domaine du marché intérieur	6
2.1.2	Domaine des accords internationaux.....	8
2.2	Valeur totale et nombre de marchés répartis selon le type de marché	10
2.2.1	Domaine du marché intérieur	10
2.2.2	Domaine des accords internationaux.....	12
2.3	Valeur totale et nombre de marchés répartis selon la provenance des adjudicataires....	14
2.3.1	Domaine du marché intérieur	14
2.3.2	Domaine des accords internationaux.....	22

1 Introduction

Le Canton publie chaque année une statistique des adjudications de l'administration cantonale de l'année précédente qui ont été effectuées en procédure ouverte, sélective, sur invitation ou de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 de l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (AIMP).

Les services adjudicateurs de l'administration cantonale saisissent leurs adjudications par voie électronique sur une plateforme spécialement créée à cet effet.

L'établissement et la publication de la statistique cantonale ont été confiés au Service juridique des affaires économiques du Département de l'économie et de la formation.

2 Résultats

Les données statistiques, saisies pour l'année 2024 dans le programme statistique sur les marchés publics par les offices, les services et les États-majors de l'administration cantonale, sont présentées ci-après.

Ont saisi des marchés:

- l'Office cantonal du sport
- l'État-major du DEF
- l'État-major du DSIS
- l'État-major du DSSC
- la Police cantonale
- le Service administratif et juridique du DMTE
- le Service cantonal de la jeunesse
- le Service cantonal de l'informatique
- le Service cantonal des contributions
- le Service de la culture
- le Service de la formation professionnelle
- le Service de l'agriculture
- le Service de l'application des peines et mesures
- le Service de l'environnement
- le Service de la consommation et des affaires vétérinaires
- le Service de la construction des routes nationales
- le Service de la géoinformation
- le Service de la mobilité
- le Service de la sécurité civile et militaire
- le Service de protection des travailleurs et des relations du travail
- le Service des dangers naturels
- le Service des forêts, de la nature et du paysage
- le Service du développement territorial
- le Service du registre foncier
- le Service immobilier et patrimoine
- le Service Unité Territoriale III

Ont attesté n'avoir adjugé aucun marché au cours de la période considérée:

- l'Administration cantonale des finances
- l'Office cantonal de l'égalité et de la famille
- la Chancellerie
- le Service administratif et des affaires juridiques de la formation
- le Service de l'action sociale
- le Service de l'administration numérique
- le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
- le Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- le Service de l'enseignement

- le Service de l'industrie, du commerce et du travail
- le Service de la chasse, de la pêche et de la faune
- le Service de la circulation routière et de la navigation
- le Service de la population et des migrations
- le Service de la santé publique
- le Service de statistique et de péréquation
- le Service des affaires intérieures et communales
- le Service des hautes écoles
- le Service des poursuites et faillites
- le Service des ressources humaines
- le Service juridique de la sécurité et de la justice
- le Service juridique des affaires économiques

Au total, 471 adjudications en force ont été saisies, dont 233 relèvent du domaine du marché intérieur et 238 du domaine des accords internationaux.

L'on parle d'accords internationaux lorsque des valeurs seuils données sont atteintes, fixées en fonction des différents types de marchés. Les valeurs seuils en vigueur en 2024 pour les cantons sont les suivantes:

Types de marchés	Valeur du marché en CHF
Construction (valeur totale)	8'700'000
Fournitures	350'000
Services	350'000

Tous les marchés du Canton du Valais, adjugés selon la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 1 AIMP, ne font pas partie de la présente statistique.

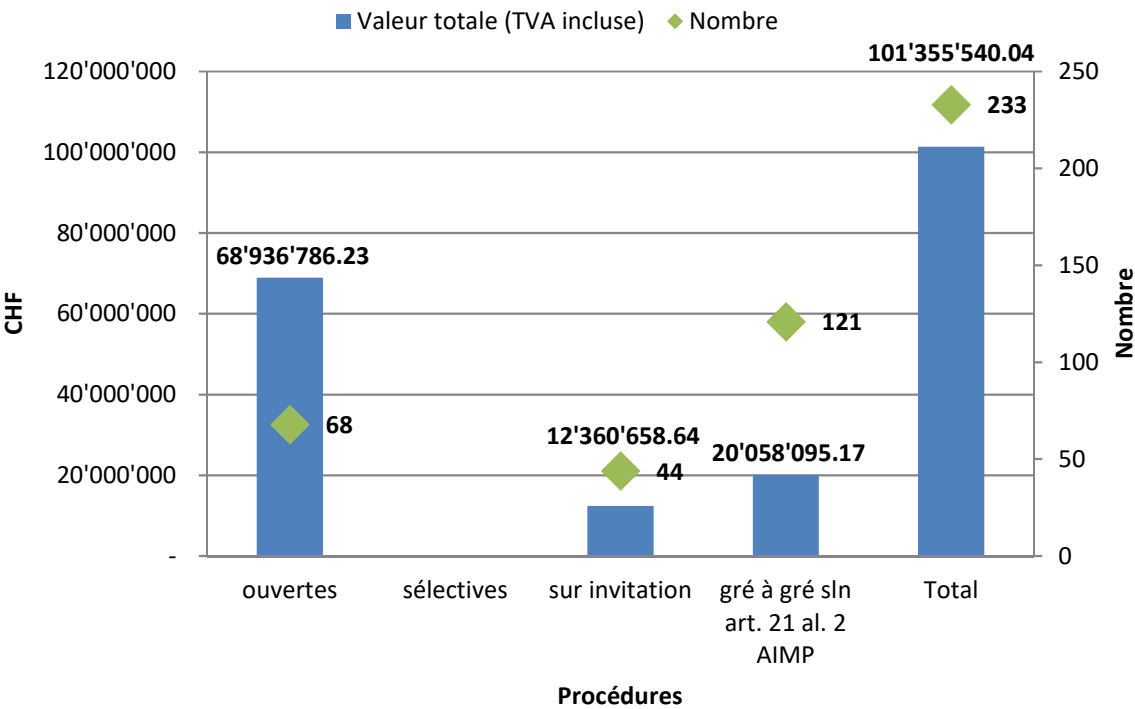
2.1 Valeur totale et nombre de marchés répartis par type de procédure

Cette rubrique présente le nombre de marchés adjugés en 2024 selon la procédure ouverte ou sélective, sur invitation ou de gré à gré selon l'art 21. al. 2 AIMP dans le domaine du marché intérieur, le nombre de marchés adjugés durant la même période selon la procédure ouverte, sélective ou de gré à gré selon l'art 21. al. 2 AIMP dans le domaine des accords internationaux, ainsi que leurs valeurs totales respectives.

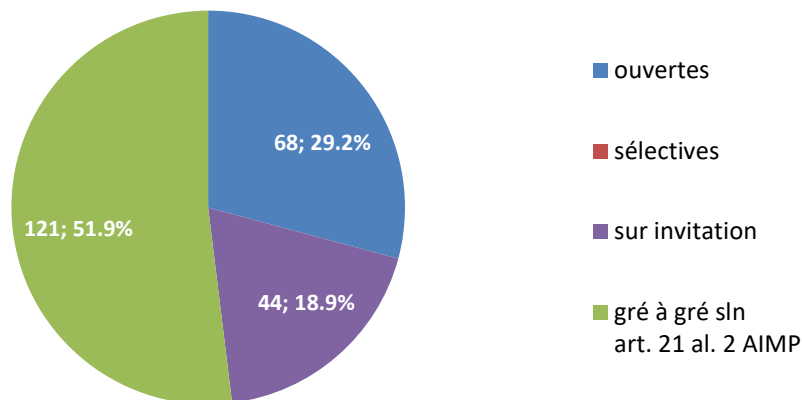
2.1.1 Domaine du marché intérieur

Types de procédures	Nombre	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Procédures ouvertes	68	68'936'786.23
Procédures sélectives	-	-
Procédures sur invitation	44	12'360'658.64
Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	121	20'058'095.17
Total	233	101'355'540.04

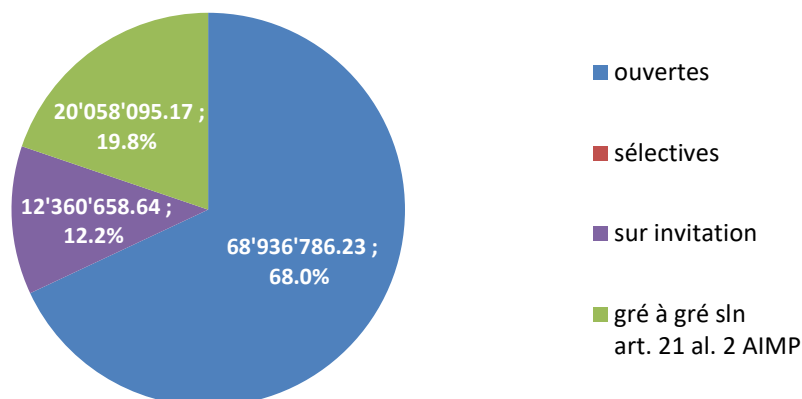
Graphique 1: domaine marché intérieur - répartition selon le type de procédure



Graphique 2: domaine du marché intérieur - nombre de procédures



Graphique 3: domaine du marché intérieur - valeurs totales des procédures (TVA incluse)

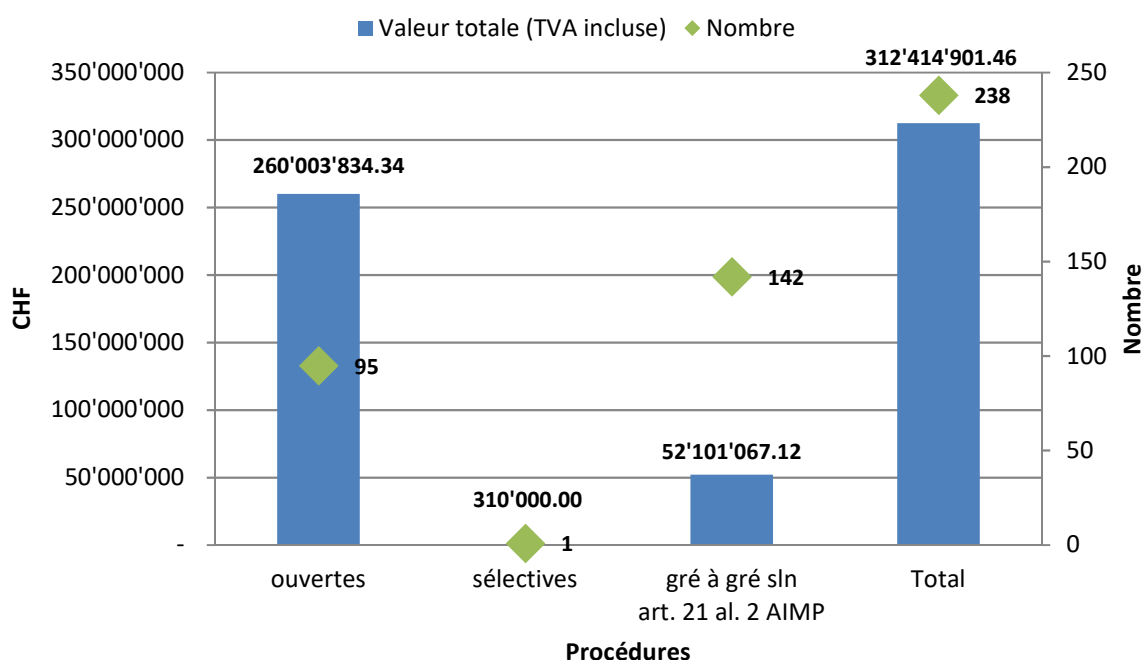


Dans le domaine du marché intérieur, en tout 233 marchés, d'une valeur totale de CHF 101'355'540.04, ont été adjugés en 2024. De ces 233 marchés, 68 ont été passés selon la procédure ouverte, 44 selon la procédure sur invitation et 121 selon la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP. Si l'on examine les valeurs totales respectives, CHF 68'936'786.23 concernent la procédure ouverte, CHF 12'360'658.64 la procédure sur invitation et CHF 20'058'095.17 la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP.

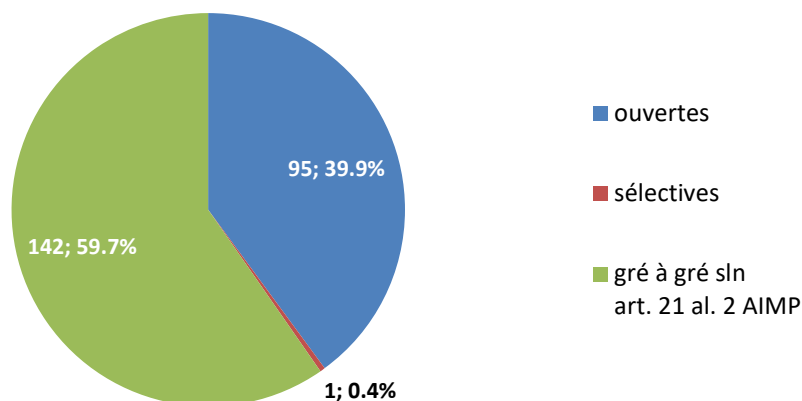
2.1.2 Domaine des accords internationaux

Types de procédures	Nombre	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Procédures ouvertes	95	260'003'834.34
Procédures sélectives	1	310'000.00
Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	142	52'101'067.12
Total	238	312'414'901.46

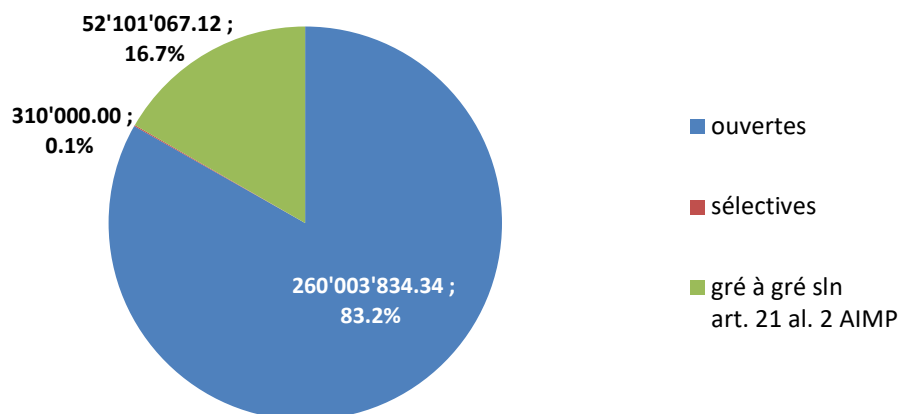
Graphique 4: domaine des accords internationaux - répartition selon le type de procédure



**Graphique 5: domaine des accords internationaux -
nombre de procédures**



**Graphique 6: domaine des accords internationaux -
valeurs totales des procédures (TVA incluse)**



Dans le domaine des accords internationaux, en tout 238 marchés représentant un volume total de CHF 312'414'901.46 ont été passés en 2024. L'on compte 95 procédures ouvertes, une procédure sélective et 142 procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP. Le volume des marchés des procédures ouvertes est de CHF 260'003'834.34, celui de la procédure sélective de CHF 310'000.00 et celui des procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP est de CHF 52'101'067.12.

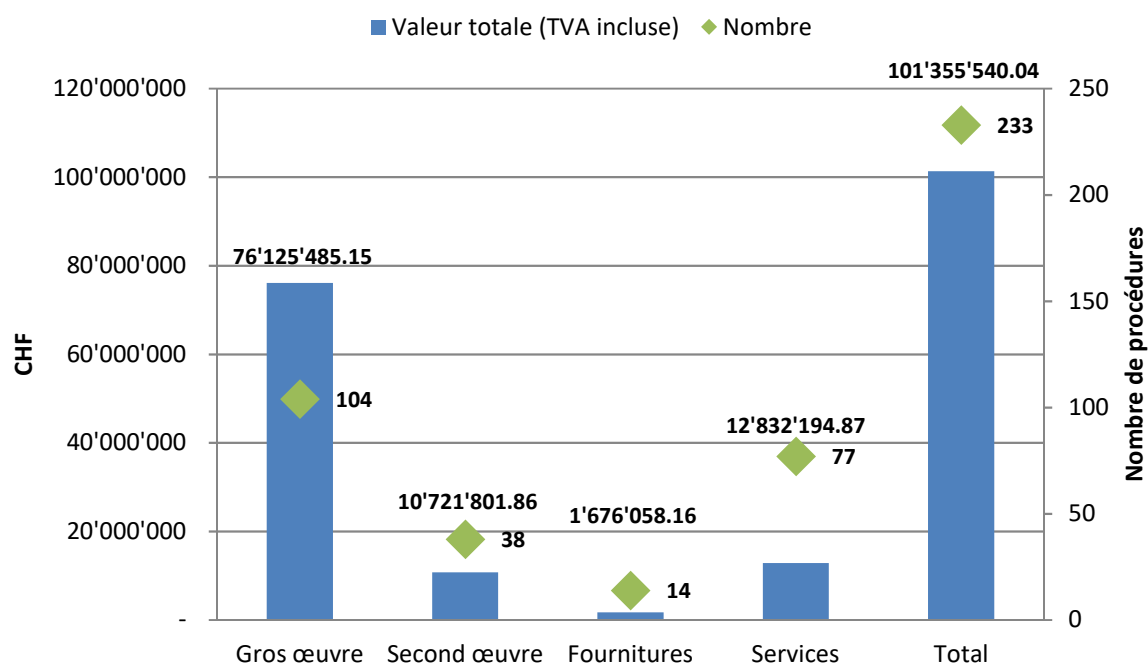
2.2 Valeur totale et nombre de marchés répartis selon le type de marché

Sous ce point sont présentées, aussi bien pour le domaine du marché intérieur que pour celui des accords internationaux, les adjudications classées en fonction du type de marché. Les valeurs totales correspondantes sont également indiquées.

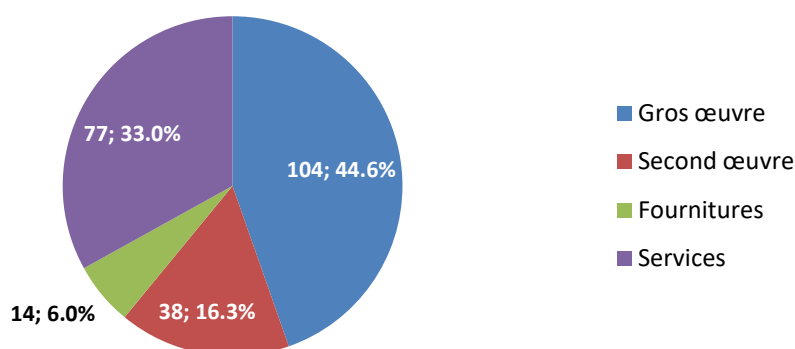
2.2.1 Domaine du marché intérieur

Types de marchés	Nombre de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Gros oeuvre	104	76'125'485.15
Second oeuvre	38	10'721'801.86
Fournitures	14	1'676'058.16
Services	77	12'832'194.87
Total	233	101'355'540.04

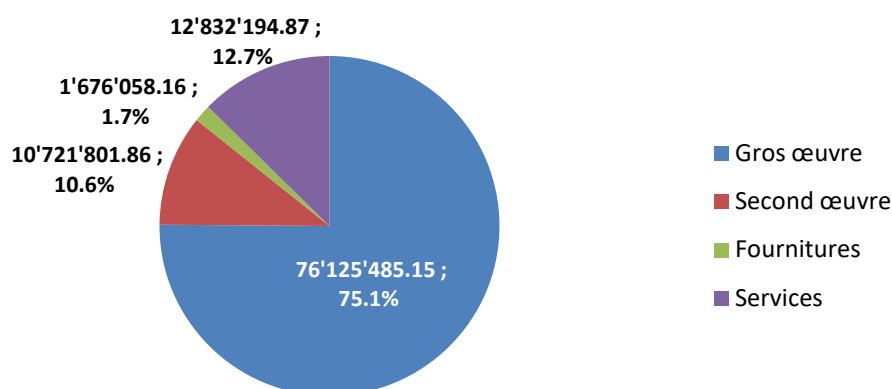
Graphique 7: domaine du marché intérieur - répartition selon le type de marché



Graphique 8: domaine du marché intérieur - nombre de procédures



Graphique 9: domaine du marché intérieur - valeurs totales des procédures (TVA incluse)

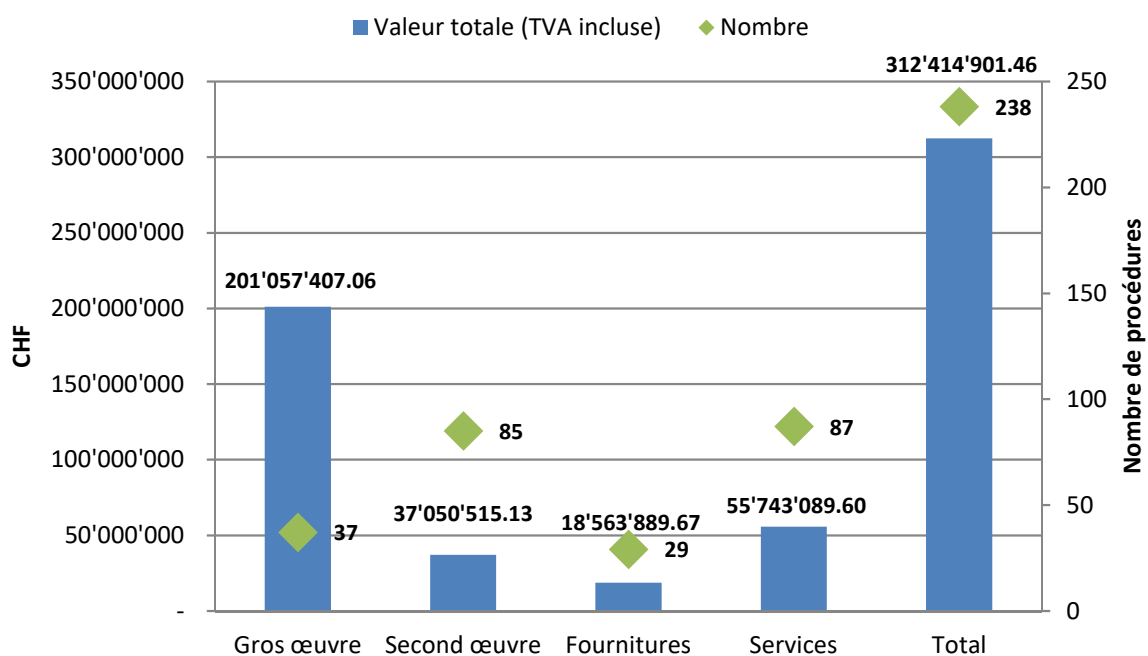


Des 233 marchés dans le domaine du marché intérieur, 104 correspondent à des marchés de construction du gros œuvre, 38 à des marchés de construction du second œuvre ainsi que 14 à des marchés de fournitures et 77 à des marchés de services. Le volume total des marchés de CHF 101'355'540.04 se répartit comme suit: gros œuvre CHF 76'125'485.15, second œuvre CHF 10'721'801.86, fournitures CHF 1'676'058.16 et services CHF 12'832'194.87.

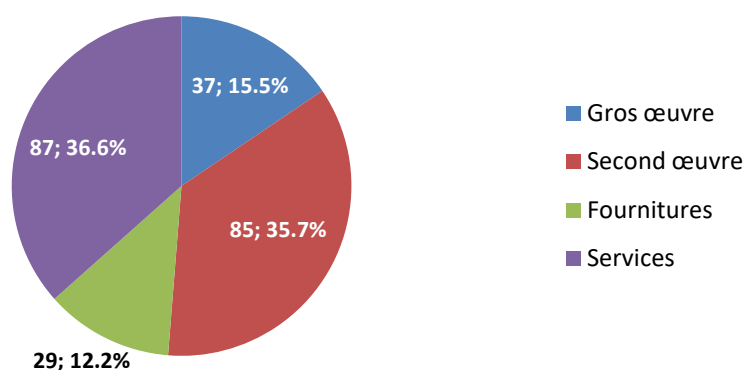
2.2.2 Domaine des accords internationaux

Types de marchés	Nombre de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Gros oeuvre	37	201'057'407.06
Second oeuvre	85	37'050'515.13
Fournitures	29	18'563'889.67
Services	87	55'743'089.60
Total	238	312'414'901.46

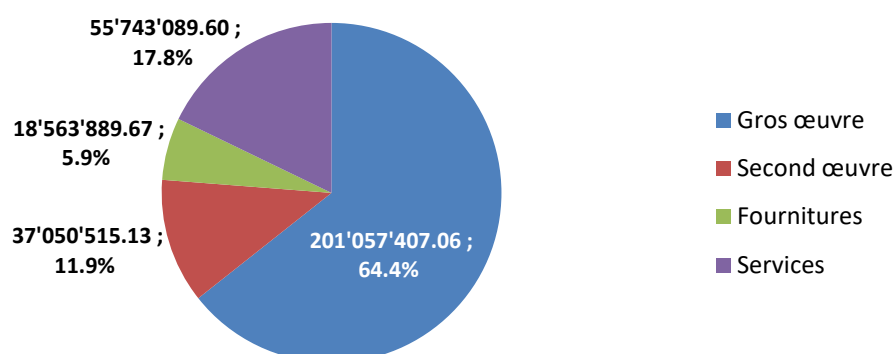
Graphique 10: domaine des accords internationaux - répartition selon le type de marché



**Graphique 11: domaine des accords internationaux -
nombre de procédures**



**Graphique 12: domaine des accords internationaux -
valeurs totales des procédures (TVA incluse)**



Pour les 238 adjudications dans le domaine des accords internationaux, 37 sont des marchés de construction du gros œuvre, 85 des marchés de construction du second œuvre, 29 des marchés de fournitures et 87 des marchés de services. En ce qui concerne la valeur totale de CHF 312'414'901.46, le gros œuvre avec un total de CHF 201'057'407.06 et le second œuvre avec un total de CHF 37'050'515.13 représentent à eux deux environ 76 pour cent du volume total des marchés. CHF 18'563'889.67 concernent les fournitures et CHF 55'743'089.60 les services.

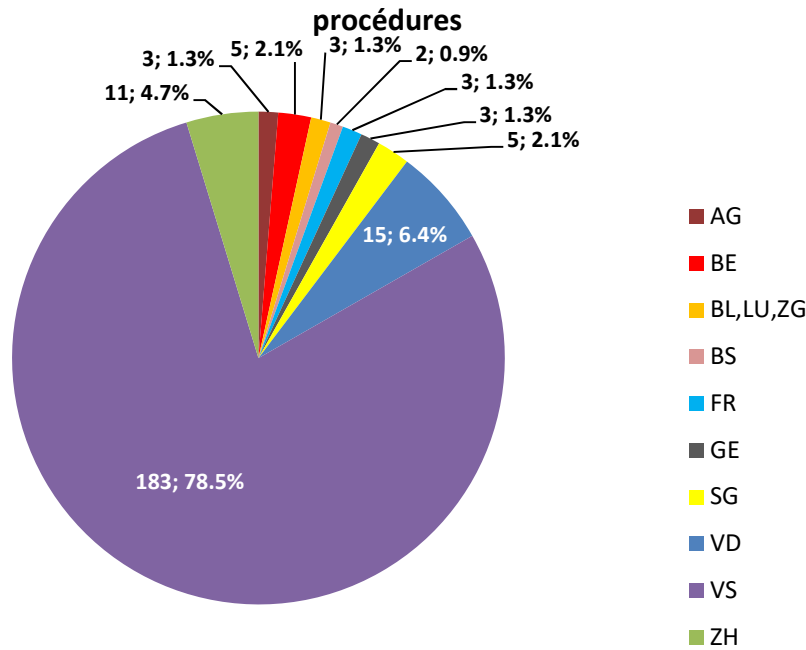
2.3 Valeur totale et nombre de marchés répartis selon la provenance des adjudicataires

Les tableaux présentés ci-après fournissent pour les deux domaines (domaine du marché intérieur et des accords internationaux) une vue d'ensemble de la provenance des adjudicataires (canton/pays), auxquels les marchés ont été attribués.

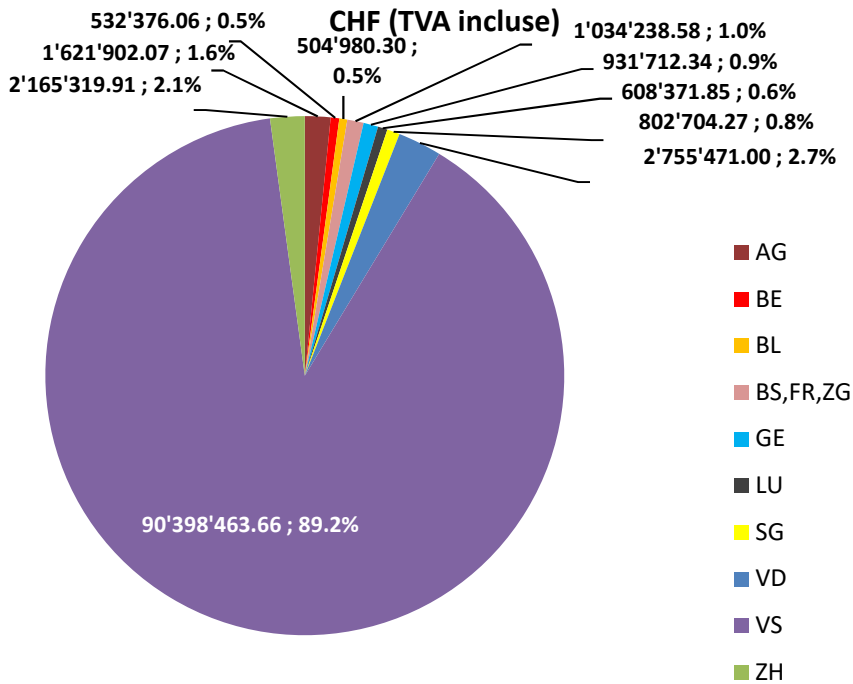
2.3.1 Domaine du marché intérieur

Cantons	Nombre total de procédures	%	Valeur totale en CHF (TVA incluse)	%
Argovie	3	1.3	1'621'902.07	1.6
Berne	5	2.1	532'376.06	0.5
Bâle-Campagne	1	0.4	504'980.30	0.5
Bâle-Ville	2	0.9	316'454.20	0.3
Fribourg	3	1.3	489'546.58	0.5
Genève	3	1.3	931'712.34	0.9
Lucerne	1	0.4	608'371.85	0.6
Saint-Gall	5	2.1	802'704.27	0.8
Vaud	15	6.4	2'755'471.00	2.7
Valais	183	78.5	90'398'463.66	89.2
Zoug	1	0.4	228'237.80	0.2
Zurich	11	4.7	2'165'319.91	2.1
Total	233	100	101'355'540.04	100

Graphique 13: domaine du marché intérieur - nombre total de procédures

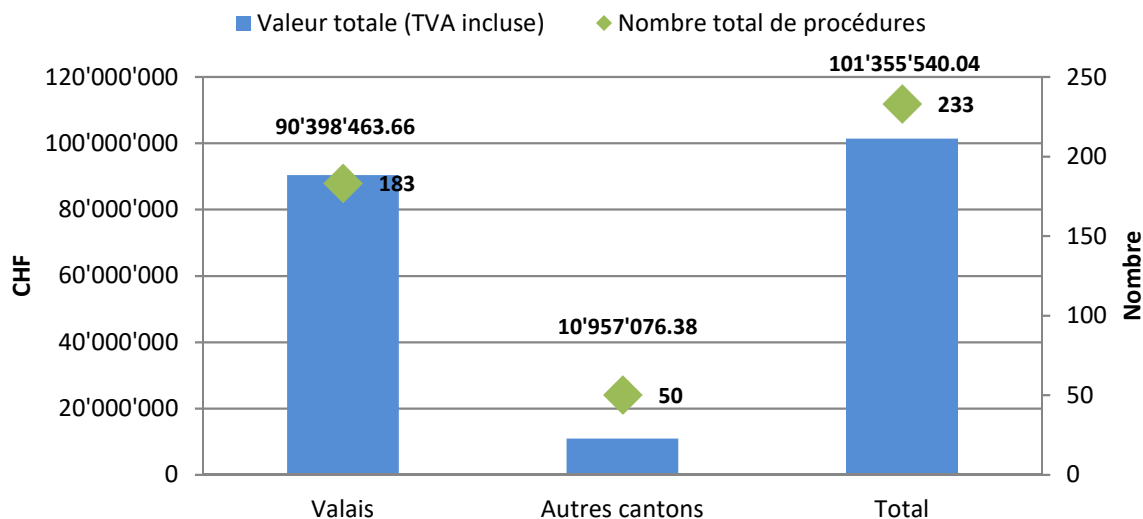


Graphique 14: domaine du marché intérieur - valeurs totales en CHF (TVA incluse)



Cantons	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Valais	183	90'398'463.66
Autres cantons	50	10'957'076.38
Total	233	101'355'540.04

Graphique 15: domaine du marché intérieur - répartition selon la provenance des adjudicataires



Sur un total de 233 adjudications dans le domaine du marché intérieur, 183 ont été adjudgées à des entreprises valaisannes et 50 à des entreprises hors canton. Alors que les entreprises valaisannes ont obtenu des adjudications d'une valeur totale de CHF 90'398'463.66, CHF 10'957'076.38 sont allés à des entreprises provenant d'autres cantons.

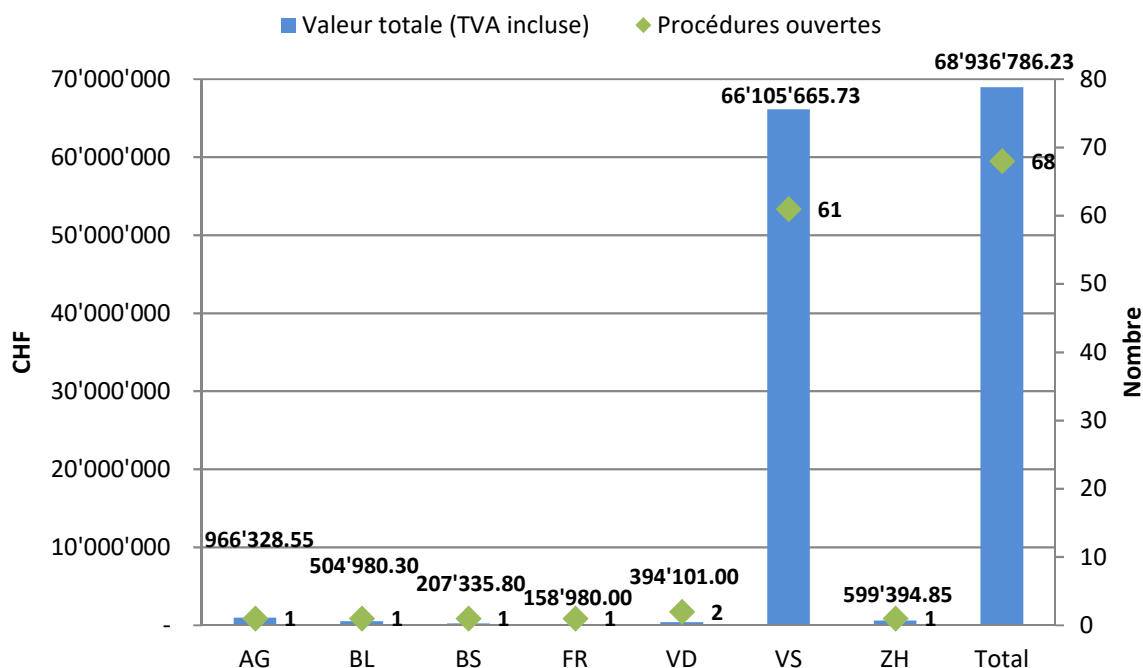
Les tableaux et les graphiques ci-après donnent une vue détaillée de la provenance des adjudicataires nationaux en relation avec les types de procédures et de marchés.

Procédures ouvertes:

Cantons	Procédures ouvertes	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	1		1			966'328.55
Bâle-Campagne	1		1			504'980.30
Bâle-Ville	1				1	207'335.80
Fribourg	1				1	158'980.00
Vaud	2			2		394'101.00
Valais	61	46	6	9		66'105'665.73
Zurich	1	1				599'394.85
Total	68	47	8	11	2	68'936'786.23

GO = gros oeuvre, SO = second oeuvre, S = services, F = fournitures

Graphique 16: domaine du marché intérieur - procédures ouvertes

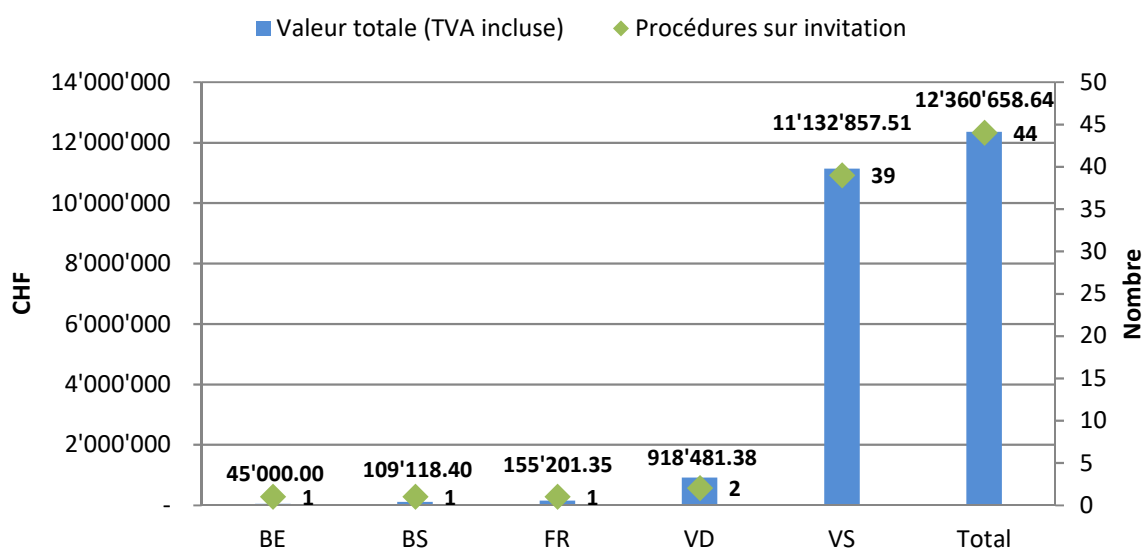


Sur un total de 68 marchés adjugés selon la procédure ouverte, sept marchés ont été adjugés à des entreprises hors canton. Il s'agit d'entreprises ayant leur siège dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Fribourg, de Vaud et de Zurich. Sur un montant total de CHF 68'936'786.23, CHF 2'831'120.50 sont allés à des entreprises hors canton.

Procédures sur invitation:

Cantons	Procédures sur invitation	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Berne	1			1		45'000.00
Bâle-Ville	1				1	109'118.40
Fribourg	1		1			155'201.35
Vaud	2	1	1			918'481.38
Valais	39	29	9	1		11'132'857.51
Total	44	30	11	2	1	12'360'658.64

Graphique 17: domaine du marché intérieur - procédures sur invitation



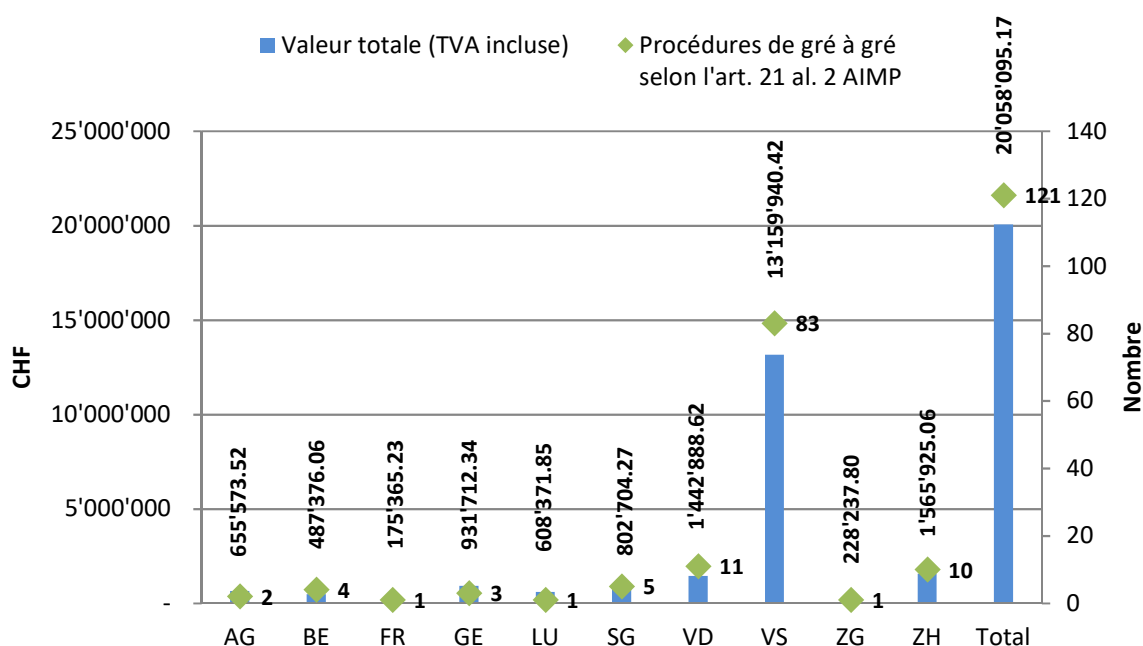
Sur un total de 44 marchés passés selon la procédure sur invitation, deux marchés ont été adjudgés à des entreprises vaudoises. Une entreprise du canton de Berne, de Bâle-Ville et de Fribourg ont reçu chacune un marché. Par conséquent, 39 marchés ont été adjudgés selon la procédure sur invitation à des entreprises valaisannes. Sur un total de CHF 12'360'658.64, CHF 11'132'857.51 restent en Valais.

Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP:

Cantons	Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	2 ^{2xc}		1 ^{1xc}	1 ^{1xc}		655'573.52
Berne	4 ^{1xc,3xe}			3 ^{1xc,2xe}	1 ^{1xe}	487'376.06
Fribourg	1 ^{1xe}			1 ^{1xe}		175'365.23
Genève	3 ^{2xe,1xi}			3 ^{2xe,1xi}		931'712.34
Lucerne	1 ^{1xa}		1 ^{1xa}			608'371.85
Saint-Gall	5 ^{3xc,2xe}			5 ^{3xc,2xe}		802'704.27
Vaud	11 ^{1xc,1xd,6xe,3xf}	1 ^{1xe}	4 ^{1xc,1xd,2xf}	4 ^{3xe,1xf}	2 ^{2xe}	1'442'888.62
Valais	83 4xa,7xc,6xd,60xe,2xf,4xh	26 2xc,2xd,22xe	10 3xc,3xd,3xe,1xf	40 3xa,1xc,1xd,34xe,1xf	7 1xa,1xc,1xe,4xh	13'159'940.42
Zoug	1 ^{1xe}		1 ^{1xe}			228'237.80
Zurich	10 ^{2xa,2xc,1xd,5xe}		2 ^{1xc,1xd}	7 ^{2xa,1xc,4xe}	1 ^{1xe}	1'565'925.06
Total	121	27	19	64	11	20'058'095.17

Explications concernant les chiffres et les lettres figurant en exposant: il s'agit ici du nombre respectif des motifs invoqués en application de l'art. 21 al. 2 AIMP

Graphique 18: domaine du marché intérieur - procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP

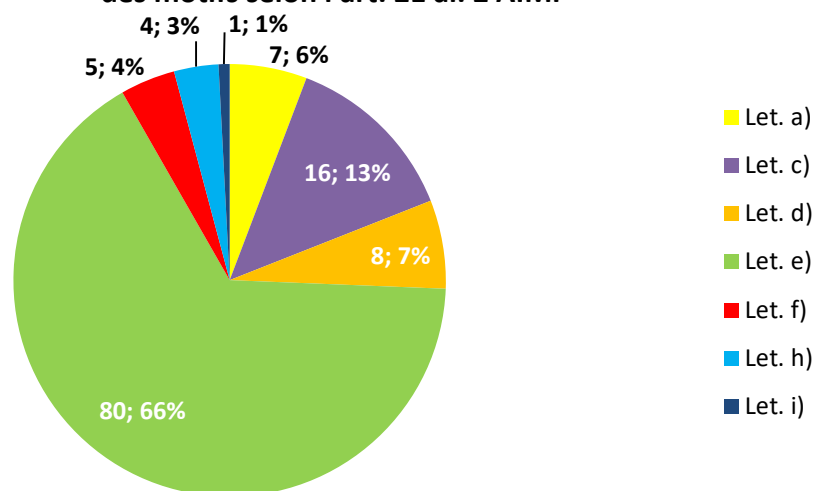


En ce qui concerne la procédure de gré à gré selon l'art. 21. al. 2 AIMP, sur un total de 121 adjudications, en tout 83 ont été attribuées à des entreprises valaisannes, soit un peu moins des trois quarts. Alors que onze sont allées à des entreprises vaudoises, dix à des entreprises zurchoises, cinq à des entreprises saint-galloises, quatre à des entreprises bernoises, trois à des entreprises genevoises et deux à des entreprises argoviennes, une entreprise du canton

de Fribourg, une entreprise de Lucerne et une de Zoug ont reçu chacune un marché. Sur un total de CHF 20'058'095.17, un montant de CHF 13'159'940.42 revient aux entreprises valaisannes, soit un peu moins des deux tiers.

En complément, le graphique ci-après permet de mettre en évidence le nombre total des motivations fondées sur l'art. 21 al. 2 AIMP:

Graphique 19: domaine du marché intérieur - aperçu du nombre des motifs selon l'art. 21 al. 2 AIMP



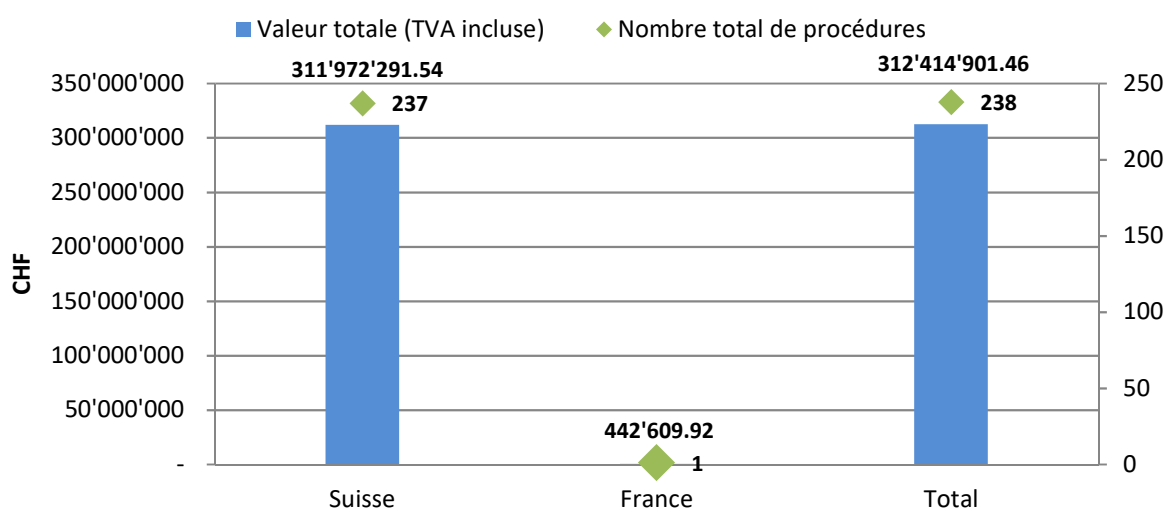
Art. 21 al. 2 AIMP	Lit.	Contenu de la disposition
L'adjudicateur peut adjudger un marché de gré à gré sans considération des valeurs seuils lorsqu'une des conditions suivantes est remplie:	a)	aucune offre ou demande de participation n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte, sélective ou sur invitation, aucune offre ne satisfait aux exigences essentielles de l'appel d'offres ou ne respecte les spécifications techniques ou aucun soumissionnaire ne répond aux critères d'aptitude;
	c)	un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant de la protection de la propriété intellectuelle, et il n'existe pas de solution de rechange adéquate;
	d)	en raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle que, même en réduisant les délais, une procédure ouverte, sélective ou sur invitation ne peut être menée à bien;
	e)	un changement de soumissionnaire pour des prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies n'est pas possible pour des raisons économiques ou techniques ou entraînerait des difficultés importantes ou une augmentation substantielle des coûts;
	f)	l'adjudicateur achète de nouvelles marchandises (prototypes) ou des prestations d'un nouveau genre qui ont été

		produites ou mises au point à sa demande dans le cadre d'un marché de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement original;
	h)	l'adjudicateur peut acheter des prestations à un prix nettement inférieur aux prix usuels à la faveur d'une offre avantageuse limitée dans le temps (notamment dans le cas de liquidations);
	i)	l'adjudicateur adjuge le marché complémentaire au lauréat d'un concours d'études ou d'un concours portant sur les études et la réalisation ou au lauréat d'une procédure de sélection liée à des mandats d'étude ou à des mandats portant sur les études et la réalisation; les conditions suivantes doivent être remplies: 1. la procédure précédente a été organisée dans le respect des principes du présent accord, 2. les propositions de solutions ont été jugées par un jury indépendant, 3. l'adjudicateur s'est réservé dans l'appel d'offres le droit d'adjuger le marché complémentaire selon une procédure de gré à gré.

2.3.2 Domaine des accords internationaux

Pays	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Suisse	237	311'972'291.54
France	1	442'609.92
Total	238	312'414'901.46

Graphique 20: domaine des accords internationaux - répartition selon la provenance des adjudicataires



Sur un total de 238 marchés adjugés dans le domaine des accords internationaux, tous les marchés à l'exception d'un seul ont été adjugés à des entreprises suisses. Sur un total de CHF 312'414'901.46, CHF 311'972'291.54 sont restés en Suisse. CHF 442'609.92 sont allés à une entreprise étrangère.

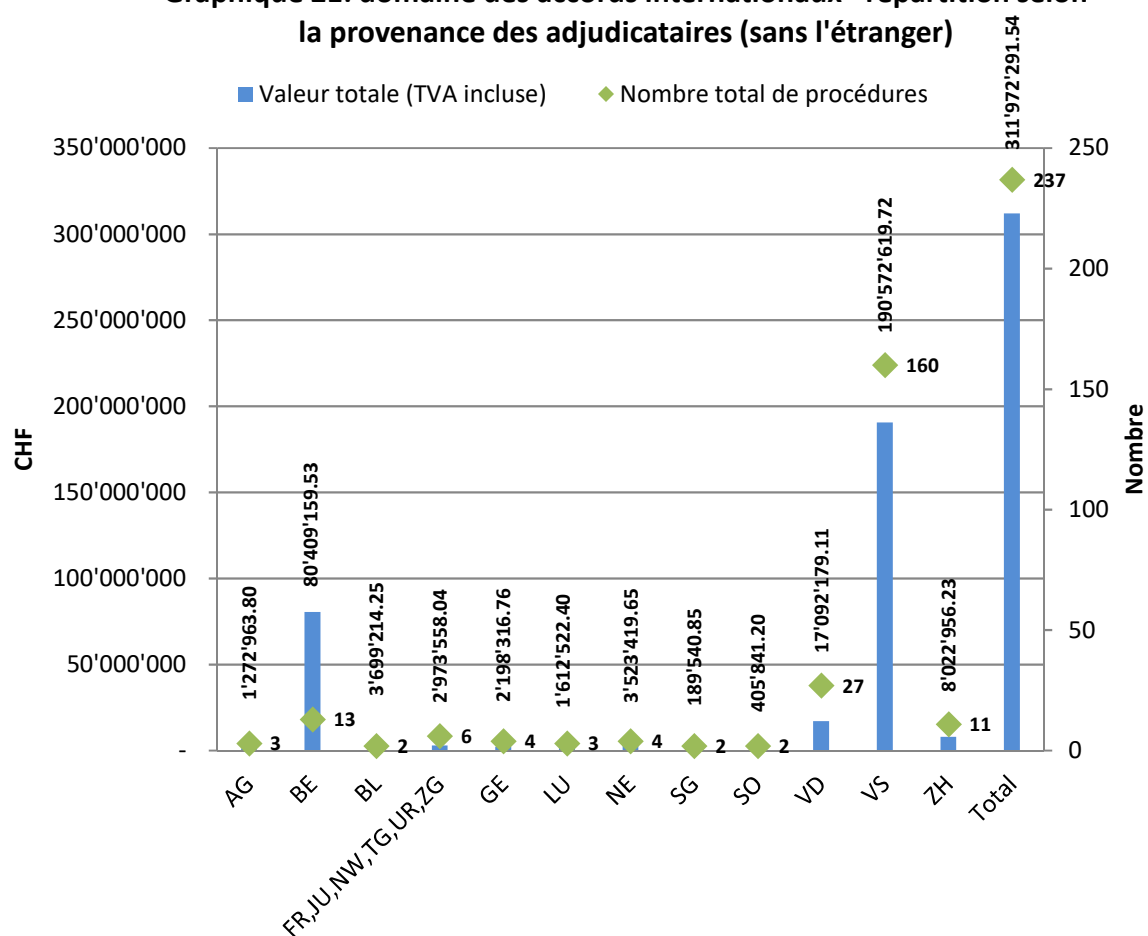
Le tableau ci-après présente les marchés adjugés à l'intérieur de la Suisse dans le domaine des accords internationaux.

Suisse	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	3	1'272'963.80
Berne ¹	13	80'409'159.53
Bâle-Campagne	2	3'699'214.25
Fribourg	1	102'590.95
Genève	4	2'198'316.76
Jura	1	657'734.00
Lucerne	3	1'612'522.40
Neuchâtel	4	3'523'419.65
Nidwald	1	1'027'644.76
Saint-Gall	2	189'540.85
Soleure	2	405'841.20
Thurgovie	1	520'767.00
Uri	1	315'009.13
Vaud ²	27	17'092'179.11
Valais	160	190'572'619.72
Zoug	1	349'812.20
Zurich	11	8'022'956.23
Total	237	311'972'291.54

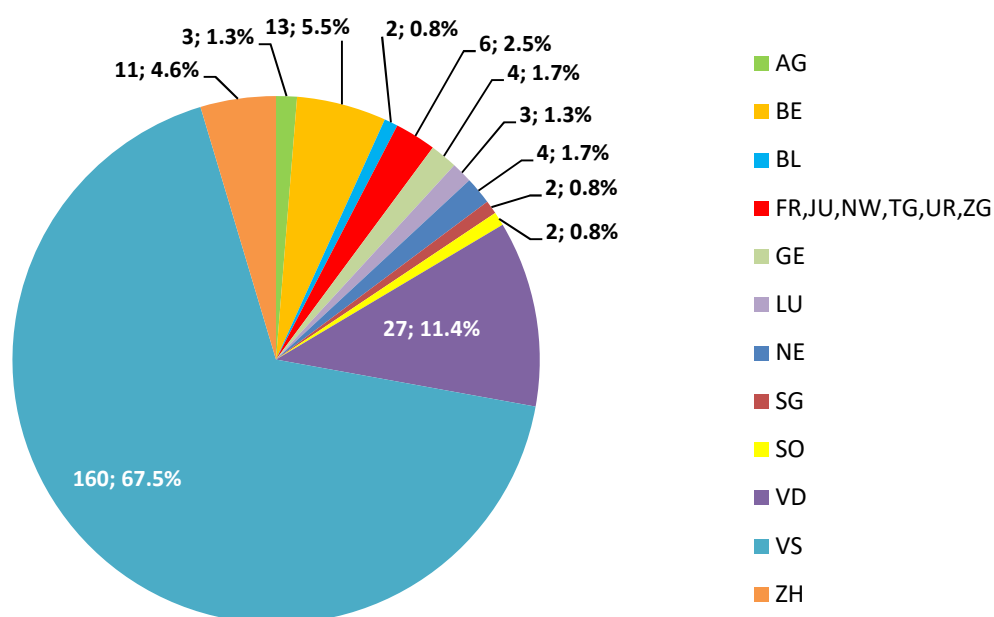
¹Divers marchés d'un volume plus élevé ont été attribués à des consortiums avec des participations valaisannes. Environ CHF 23'000'000.00 de la valeur totale de CHF 80'409'159.53 sont donc à attribuer au Valais.

²Environ CHF 1'700'000.00 de la valeur totale de CHF 17'092'179.00 sont allés à une entreprise bernoise et environ CHF 2'300'000.00 de la même valeur totale sont allés à des entreprises valaisannes.

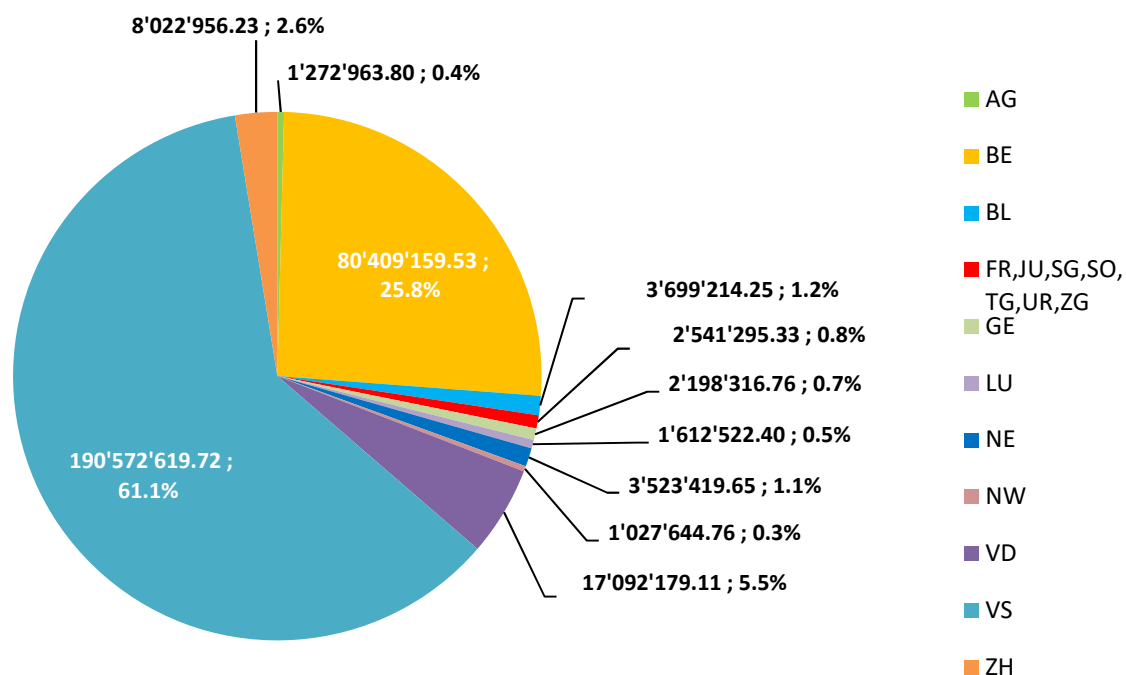
Graphique 21: domaine des accords internationaux - répartition selon la provenance des adjudicateurs (sans l'étranger)



Graphique 22: domaine des accords internationaux - nombre total de procédures (sans l'étranger)



Graphique 23: domaine des accords internationaux - valeurs totales en CHF (TVA incluse) (sans l'étranger)

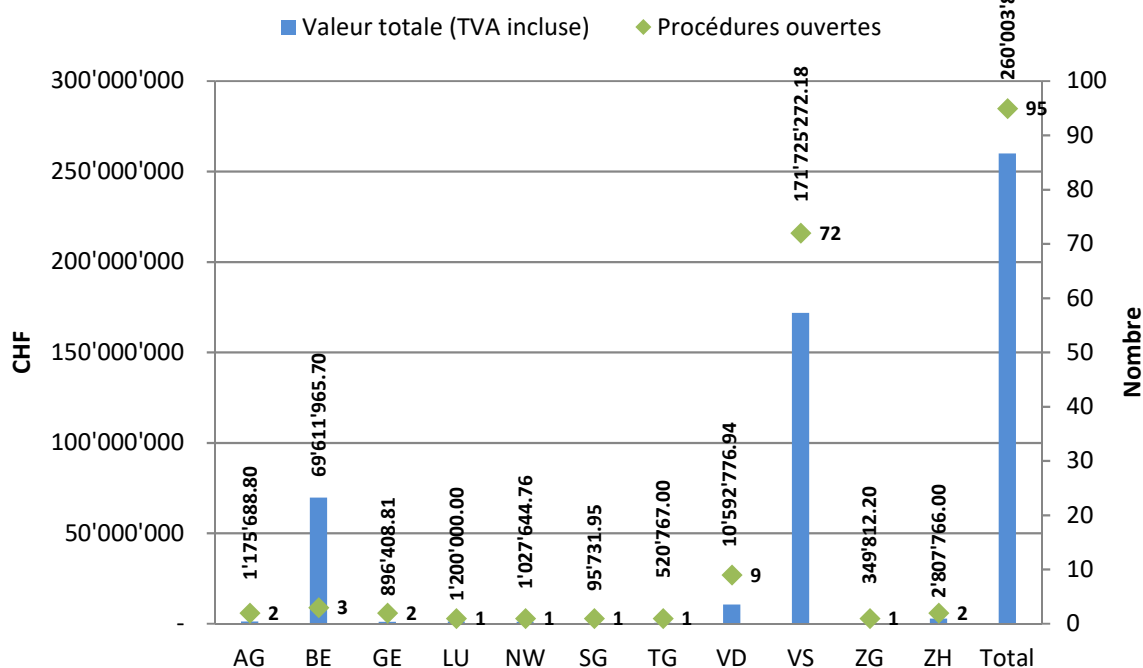


Les tableaux et graphiques ci-après, incluant aussi le domaine des accords internationaux, permettent d'avoir un aperçu détaillé de la provenance des adjudicataires nationaux et étrangers en ce qui concerne les types de procédures utilisées ainsi que les types de marchés.

Procédures ouvertes:

Suisse	Procédures ouvertes	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	2				2	1'175'688.80
Berne	3	1	2			69'611'965.70
Genève	2			2		896'408.81
Lucerne	1				1	1'200'000.00
Nidwald	1				1	1'027'644.76
Saint-Gall	1		1			95'731.95
Thurgovie	1				1	520'767.00
Vaud	9		2	7		10'592'776.94
Valais	72	15	30	22	5	171'725'272.18
Zoug	1				1	349'812.20
Zurich	2				2	2'807'766.00
Total	95	16	35	31	13	260'003'834.34

Graphique 24: domaine des accords internationaux - procédures ouvertes



Sur un total de 95 procédures passées en procédure ouverte, 72 marchés ont été adjugés à des entreprises valaisannes. Neuf marchés sont allés à des entreprises vaudoises, trois à des entreprises bernoises ainsi que deux chacun à des entreprises argoviennes, genevoises et zurichoises. Des entreprises de Lucerne, de Nidwald, de St-Gall, de Thurgovie et de Zoug ont reçu chacune un marché. Sur un total de CHF 260'003'834.34, CHF 88'278'562.16 sont allées à des entreprises hors canton.

Procédures sélectives:

Suisse	Procédures sélectives	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Neuchâtel	1			1		310'000.00
Total	1			1		310'000.00

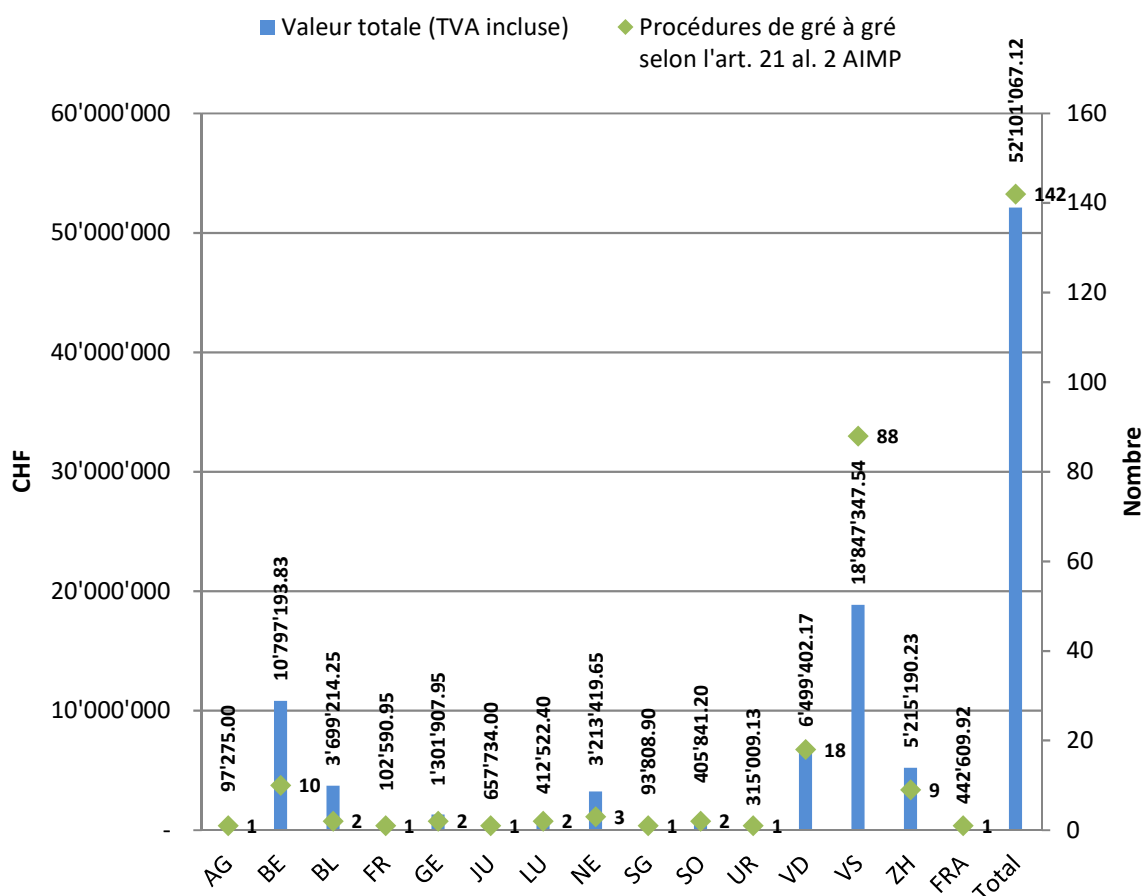
Sur un total de 238 marchés adjugés dans le domaine des accords internationaux, un seul a été passé selon la procédure sélective. Il s'agit d'une adjudication à une entreprise neuchâteloise d'un montant total de CHF 310'000.00.

Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP:

Suisse et Étranger	Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	1 ^{1xc}	1 ^{1xc}				97'275.00
Berne	10 ^{2xc,8xe}	3 ^{3xe}		4 ^{4xe}	3 ^{2xc,1xe}	10'797'193.83
Bâle-Cam- pagne	2 ^{1xc,1xg}		1 ^{1xg}		1 ^{1xc}	3'699'214.25
Fribourg	1 ^{1xc}			1 ^{1xc}		102'590.95
Genève	2 ^{3xc}		1 ^{1xd}	1 ^{1xc}		1'301'907.95
Jura	1 ^{1xc}			1 ^{1xc}		657'734.00
Lucerne	2 ^{1xc,1xe}		1 ^{1xe}		1 ^{1xc}	412'522.40
Neuchâtel	3 ^{1xc,1xd,1xe}	1 ^{1xe}		2 ^{1xc,1xd}		3'213'419.65
Saint-Gall	1 ^{1xd}		1 ^{1xd}			93'808.90
Soleure	2 ^{2xe}			2 ^{2xe}		405'841.20
Uri	1 ^{1xe}				1 ^{1xe}	315'009.13
Vaud	18 ^{1xa,5xc,12xe}	5 ^{3xc,2xe}	4 ^{4xe}	5 ^{1xa,4xe}	4 ^{2xc,2xe}	6'499'402.17
Valais	88 ^{1xa,1xb,22xc,1xd,57xe, 3xf,2xg,1xi}	11 ^{11xe}	42 ^{1xa,13xc,1xd, 25xe,1xf,1xg}	32 ^{1xb,6xc,21xe, 2xf,1xg,1xi}	3 ^{3xc}	18'847'347.54
Zurich	9 ^{3xc,6xe}			7 ^{2xc,5xe}	2 ^{1xc,1xe}	5'215'190.23
France	1 ^{1xe}				1 ^{1xe}	442'609.92
Total	142	21	50	55	16	52'101'067.12

Explications concernant les chiffres et les lettres figurant en exposant: il s'agit ici du nombre respectif des motifs invoqués en application de l'art. 21 al. 2 AIMP

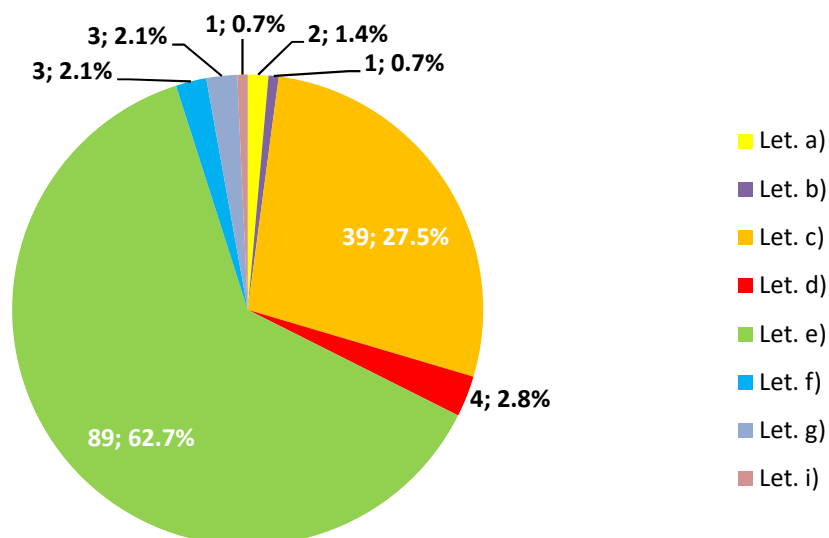
Graphique 25: domaine des accords internationaux - procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP



En ce qui concerne la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP, sur un total de 142 marchés 88 ont été adjugés à des entreprises valaisannes. 18 marchés sont allés à des entreprises vaudoises, dix à des entreprises bernoises, neuf à des entreprises zurichoises et trois à des entreprises neuchâteloises. Deux marchés chacun sont allés à des entreprises de Bâle-Campagne, de Genève, de Lucerne et de Soleure. Une entreprise avec le siège dans le canton d'Argovie, de Fribourg, du Jura, de St-Gall et d'Uri ont reçu chacune un marché. De même, une adjudication est allée à une entreprise française. Sur un total de CHF 52'101'076.12, CHF 18'847'347.54 sont revenus à des entreprises valaisannes. CHF 33'253'719.58 sont allés à des entreprises hors canton ainsi qu'à une entreprise étrangère.

Ici aussi, le graphique ci-après permet en complément de mettre en évidence le nombre total des motivations fondées sur l'art. 21 al. 2 AIMP:

Graphique 26: domaine des accords internationaux - aperçu du nombre des motifs selon l'art. 21 al. 2 AIMP



Art. 21 al. 2 AIMP	Lit.	Contenu de la disposition
L'adjudicateur peut adjuger un marché de gré à gré sans considération des valeurs seuils lorsqu'une des conditions suivantes est remplie:	a)	aucune offre ou demande de participation n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte, sélective ou sur invitation, aucune offre ne satisfait aux exigences essentielles de l'appel d'offres ou ne respecte les spécifications techniques ou aucun soumissionnaire ne répond aux critères d'aptitude;
	b)	des indices suffisants laissent penser que toutes les offres présentées dans le cadre de la procédure ouverte, sélective ou sur invitation résultent d'un accord illicite affectant la concurrence;
	c)	un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant de la protection de la propriété intellectuelle, et il n'existe pas de solution de rechange adéquate;
	d)	en raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle que, même en réduisant les délais, une procédure ouverte, sélective ou sur invitation ne peut être menée à bien;
	e)	un changement de soumissionnaire pour des prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies n'est pas possible pour des raisons économiques ou techniques ou entraînerait des difficultés importantes ou une augmentation substantielle des coûts;
	f)	l'adjudicateur achète de nouvelles marchandises (prototypes) ou des prestations d'un nouveau genre qui ont été produites ou mises au point à sa demande dans le cadre d'un marché de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement original;
	g)	l'adjudicateur achète des prestations sur un marché de produits de base;

	i)	l'adjudicateur adjuge le marché complémentaire au lauréat d'un concours d'études ou d'un concours portant sur les études et la réalisation ou au lauréat d'une procédure de sélection liée à des mandats d'étude ou à des mandats portant sur les études et la réalisation; les conditions suivantes doivent être remplies: 1. la procédure précédente a été organisée dans le respect des principes du présent accord, 2. les propositions de solutions ont été jugées par un jury indépendant, 3. l'adjudicateur s'est réservé dans l'appel d'offres le droit d'adjuger le marché complémentaire selon une procédure de gré à gré.
--	----	---